

MAURICE BERRY LES QUARTIERS HISTORIQUES DE PARIS

A l'époque Gallo-Romaine, une ville importante s'était bâtie sur la rive gauche de la Seine, au sud des îles habitées par la peuplade des Parisii. Cette ville fut détruite et désertée à l'époque des grandes invasions. Un nouveau Paris naquit aux premiers temps du Moyen-Age à partir de l'île de la Cité qui avait résisté victorieusement aux assauts des Normands. Petit à petit, la ville se développa librement jusqu'à ce que le roi Philippe-Auguste, craignant les incursions anglaises et flamandes, l'entoure d'un rempart à l'extrême fin du XII^{ème} siècle.

Ce rempart jouera un rôle très important dans la topographie parisienne déterminant souvent les limites de propriété ou la direction des rues. Il persista très longtemps sur la rive gauche, mais sur la rive droite, il dut céder à la poussée démographique. Les agrandissements furent ceux de Charles V puis de Louis XIII. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle qu'une enceinte ayant surtout pour but la perception de l'octroi, dite enceinte des Fermiers Généraux, fut largement établie autour de l'agglomération parisienne. Elle fut englobée sous Louis Philippe dans une ceinture militaire construite en 1840 et comprenant de nombreux villages qui ne furent rattachés administrativement à Paris que vingt ans plus tard.

Déclassées du domaine militaire, les fortifications furent démolies à partir de 1924, mais leur emplacement marque toujours la limite de la ville de Paris, à l'exception des bois de Boulogne et de Vincennes, qui y ont été incorporés.

C'est à l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste, complétée par celle de Charles V, que nous trouverons les quartiers historiques les plus caractéristiques de Paris. Ces quartiers sont d'une grande densité d'habitation depuis fort longtemps, car les rois tenaient, pour des raisons de police, à ce que les maisons restent à l'abri de la muraille. Au XVI^{ème} siècle encore, des ordonnances royales interdisaient la construction hors les murs.

Les grandes abbayes, souvent fortifiées, étaient à l'extérieur de Paris, surtout sur la rive gauche, qui garda si longtemps les limites de Philippe-Auguste. Ce sont les abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Germain des Prés, des Chartreux. Sur la rive droite, le mur de Charles V avait englobé dans la ville le Temple et Saint-Martin des Champs.

Le Châteaux Royal, à la pointe ouest de la Cité, occupait une place traditionnelle qu'abandonna Charles V à la suite des émeutes dirigées par Etienne Marcel. C'est en limite de la ville, à l'est, que le roi fit construire l'hôtel Saint-Pol, inaugurant cette politique royale de bâtir sur des terrains nouveaux, sans détruire les habitations parisiennes. Ainsi en est-il pour les Tuileries de Catherine de Médicis. Ainsi encore pour les grands édifices du temps de Louis XIV,

les Invalides et la Salpêtrière. En 1750, à la suite du concours ouvert pour créer une place en l'honneur de Louis XV, tous les architectes proposèrent la démolition d'un quartier du vieux Paris. Le Roi voyant que ces projets portaient tort à nombre de ses sujets, imposa un terrain libre qui lui appartenait, en bout des Tuileries, et devient ainsi le véritable créateur de notre place de la Concorde.

Les grands lotissements se firent aussi sur des terrains libres: à la fin du XVIème siècle, la place des Vosges fut bâtie sur l'ancien château des Tournelles, abandonné depuis la mort malheureuse du Roi Henri II. Le quartier du Marais fut tracé sur les anciens terrains de culture du « Marais du Temple ».

Les habitations du vieux Paris demeurèrent donc à leur place d'origine, le long des très anciens sentiers et chemins ruraux qui s'étaient peu à peu urbanisés.

Il y eut cependant de notables renouvellements de l'habitat, surtout lorsqu'à partir du XVIème siècle, on interdit la construction en bois apparent, en raison du danger d'incendie. Mais ce renouvellement se fit sur place.

Le parcellaire restait très divisé, les immeubles n'ayant que deux ou trois travées de façade, quelquefois une seule. Ils étaient construits en bordure des voies et laissaient des espaces libres intérieurs.

Les quartiers d'extension de l'époque classique furent meublés d'hôtels particuliers avec des jardins importants (quartier du Marais au début du XVIIème siècle, quartier de Saint-Germain des Prés à la fin du XVIIème siècle, quartier du faubourg Saint-Honoré et du faubourg Saint-Germain au XVIIIème siècle.

On doit encore compter les importants espaces verts des institutions religieuses qui aéraient la ville: anciennes abbayes du Moyen-Age et institutions nées du nouveau catholicisme après le Concile de Trente.

Tel était Paris dans le cadre de l'enceinte des Fermiers Généraux. Il comprenait encore des espaces inoccupés importants lorsque survint la Révolution.

Celle-ci libéra de nombreux enclos habités par les religieux ou des ci-devants, mais elle provoqua peu de destructions.

Elles n'intervinrent guère qu'à la fin du Directoire et de l'Empire, en raisons des nécessités financières. Par politique, la Restauration poursuivit la démolition de biens nationaux, sans se préoccuper de ce qui se ferait à la place. C'est ainsi que la place Saint-André des Arts montre toujours les murs mitoyens résultant de la destruction de l'église.

Mais à partir de 1821 parurent les ordonnances, et les décrets d'alignement, et sous prétexte d'alignement, tout Paris faillit disparaître, car on ne connaissait que la ligne droite, les angles à pan coupé, la largeur des voies. Aucune considération d'habitabilité, de distribution des lots, de remembrement, encore bien moins d'esthétique, n'intervient dans la détermination de ces alignements. Presque cent ans avant l'automobile, on dessinait les voies nouvelles sur des critères de circulation. Plus exactement, on recherchait par l'élargissement des voies, le moyen de réprimer les émeutes en permettant un rapide déplacement des régiments.

C'est encore cette notion de répression qui dès le début du règne guida l'Empereur Napoléon III dans le plan de Paris qu'Hausmann fut chargé d'appliquer. Mais Hausmann put réaliser les percées nouvelles grâce à un système financier approprié, alors que le régime de Juillet comptait seulement sur le renouvellement de l'habitat devenu trop vétuste.

La République conserva les décrets de 1852 sur les rues de Paris, mais eut

rarement les ressources financières pour en permettre l'application. Elle avait par ailleurs à organiser tout le nouveau Paris des villages annexés en 1860. C'est dans cette zone que se portait la spéculation foncière, construisant le quartier de l'Europe, la plaine Monceau, puis Passy et Auteil. Tout le vieux Paris, complètement délaissé par les hommes d'affaires et par l'Administration, pourrissait sur place. On ne s'en occupa qu'après la guerre de 1914/1918 pour reconnaître cette pourriture et déclaration d'insalubrité, sans qu'aucun plan d'urbanisme prévît une remise en état des lieux. C'est ainsi que parvinrent à nos jours des espaces déserts comme le plateau Beaubourg.

Mais dès la fin du siècle dernier, qui avait su créer, grâce au Romantisme de Châteaubriand et de Victor Hugo, un mouvement d'opinion en faveur des Monuments du Moyen-Age, certaines personnalités, dans le cadre de la Commission du Vieux Paris, regrettèrent la destruction de tout ce qui faisait le visage du Paris Historique. Pendant longtemps, leur action se limita à photographier tout ce qui allait disparaître. C'est ainsi que fut publié il y a une quinzaine d'années un charmant ouvrage « Paris tel qu'il fut », illustré presque totalement de ces photographies de démolisseurs commençant leur travail.

Cependant, les énormes destructions de la guerre dernière s'ajoutèrent à celles de la guerre de 1914/1918 et firent prendre conscience du trésor qui risquait de disparaître totalement: Rouen la ville musée incendiée en 1940, Lisieux, disparaissent en quelques heures avec les débris brûlants de quelques chars, sont parmi les exemples qui frappèrent le plus l'imagination.

Dès la période de l'occupation, certains précurseurs pensèrent à cette rénovation des vieux quartiers, qui ne serait plus une destruction totale mais un véritable aménagement. Sous l'impulsion du Secrétaire Général de la préfecture de la Seine Perier du Feral, trois architectes éminents: Danis, Rouxspitz et Laprade, furent chargés d'étudier l'îlot compris entre l'église Saint-Gervais et l'église Saint-Paul, cet îlot extraordinaire qui comprend une partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, les hôtels de Chalons-Luxembourg, de Beauvais, d'Aumont, le charnier de Saint-Gervais, la maison des Couperin.

C'est ainsi que prit naissance l'engouement justifié pour le quartier du Marais, grâce surtout à la persévérance du maître Laprade, et que son étude s'étendit jusqu'aux abords du Temple. La Ville de Paris et l'Administration des Monuments Historiques joignirent leur efforts et sauvèrent l'une l'hôtel d'Aumont et l'hôtel Lamoignon, l'autre l'hôtel Sully.

Ces exemples ne sont encore que ceux de la restauration de certains édifices, mais il fallait en venir au sauvetage du quartier ancien, avec ses habitations modestes, ses maisons traditionnelles qui sont souvent la marque d'une civilisation, et pour les générations futures, le lien qui les rattache au passé. Là encore, l'initiative individuelle devança l'Administration.

Un architecte-urbaniste, amoureux de son village natal, fit l'étude complète de la colline de Montmartre. Une exposition de son oeuvre à l'Hôtel de Ville de Paris entraîna l'adhésion à ses théories du Préfet de la Seine, Emile Pelletier, et quelques travaux de restauration, en particulier la remise en état de la maison de Rose de Rosimond, qui devient le Musée du Vieux Montmartre, montra la valeur de cette architecture si modeste, si simple, mais de si jolie proportion, qui est celle de l'Île de France.

Grâce au même Préfet Pelletier, une étude tendant à conserver les espaces

verts des hôtels du septième arrondissement fut confiée à l'Architecte Paul Tournon, cependant qu'Albert Laprade, qui avait si heureusement oeuvré aux abords de l'église Saint-Gervais, continuait une étude générale sur le quartier du Marais.

Un habitant de l'Île Saint-Louis, Joseph Marrast, Président de l'Académie d'Architecture, prenait en main la Renaissance des deux îles de la Seine: la Cité et l'Île Saint-Louis.

Laprade et Charpentier, qui vraiment sont les ardents défenseurs du Paris traditionnel, entreprirent une oeuvre considérable: la protection des rives de la Seine.

Enfin le Préfet Benedetti nous confiait une étude « d'éménagement et de protection » du sixième arrondissement. Parallèlement à ces études, que l'amitié régnant entre les architectes-urbanistes a permis de coordonner, les Services de la Direction de l'Urbanisme mettait sur pied un plan Directeur de Paris, dans lequel, pour la première fois, était noté l'intérêt des quartiers anciens. L'une des planches du dossier du plan Directeur indique les quartiers historiques de la capitale. Ce sont ceux que nous avons déjà notés, et d'autres quartiers qui sont d'une non moins grande valeur mais pour lesquels il conviendrait de désigner un urbaniste qui puisse compléter les études déjà entreprises.

Il s'agit en particulier de toute cette partie de la rive droite qui entoure la place Vendôme et le Palais-Royal, où l'on trouve les exemples les plus purs de la construction de l'époque classique.

Mais on remarque dans cette planche des quartiers historiques une lacune considérable sur la zone où la ville se bâtit sur la rive droite du fleuve dès le début de la monarchie capétienne. Cependant que la tradition de la Lutèce Gallo-Romaine groupait autour de la montagne Sainte Geneviève les collèges et les universités, sur la rive droite, le commerce prenait place, surtout le commerce de l'alimentation. Depuis un millénaire bientôt il en est ainsi, et c'est traditionnellement que les halles, marché de gros pour Paris et la région parisienne occupent l'espace proche des rues Saint-Denis et Saint-Martin, l'espace de la « Croisée de Paris ». Cette croisée de Paris, c'est le carrefour de la grande voie est-ouest de la vallée de la Seine, et de l'axe routier nord-sud, et c'est bien naturellement que l'approvisionnement des citadins se faisait par les accès si faciles de ces deux axes.

La concentration au coeur même de la ville de tout l'approvisionnement et la distribution par éclatement correspondaient à une agglomération qui n'excédait pas en surface les possibilités de parcours de l'homme à pied.

L'énorme développement urbain de ces dernières années, en même temps que la rapidité des moyens de communication mécaniques, ont fait penser le problème tout différemment.

Ce n'est plus par les voies classiques de la croisée de Paris qu'arrivent depuis la région avoisinante les marchandises. Ce n'est plus une répartition de l'approvisionnement dans une ville aux dimensions humaines.

C'est toute l'affaire des Halles, qui a été récemment résolue par l'institution d'un centre régional de groupement et de distribution dans une zone nouvelle au sud de Paris, qui recevra un aménagement approprié.

Mais il va rester un grand vide au centre même de la ville. Les projets et les idées ne manquent pas, bien sûr, pour le combler. En tout premier lieu on envisage de faire un espace vert dans le centre de Paris, qui en est si dépourvu, à la place des pavillons de Baltard.

Puis on a été plus loin en pensant continuer la destruction des îlots insalubres qui environnent les halles actuelles. Ces îlots seraient remplacés par des immeubles hauts consacrés aux « affaires ». C'est presque reprendre le plan Voisin de Le Corbusier qui ne concevait que la conservation des monuments principaux, enchâssés comme des pièces de musée dans un cadre de verdure et des buildings de grande hauteur, disposés symétriquement par rapport aux grands axes de Paris.

Mais c'est aussi reprendre le dessin humoristique de Bosc avec les voitures qui se montent les unes sur les autres au point de croisement.

C'est surtout la disparition de toutes les maisons du Paris d'avant la Révolution, de la rue Saint-Honoré et de la Croix du Trahoir, de la rue Saint-Denis et de la fontaine des Innocents de Jean Goujon, de la rue Quincampoix et des souvenirs de la banque de Law.

Il n'est que de voir les charmants croquis d'Albert Laprade pour se rendre compte du désastre artistique que pourrait entraîner la destruction de ce centre de Paris, si peu connu en fait des amateurs d'art.

Aucune décision n'est encore prise par le Conseil Municipal, et les partis adverses, les modernistes qui envisagent allègrement la destruction du passé, et on doit le dire, les belles affaires d'une reconstruction, et les passéistes, qui s'attachent aux formes d'une ancienne civilisation, disputent du parti à prendre. Il n'est peut-être pas sûr d'ailleurs que les passéistes qui veulent un centre de ville traditionnel et reposant, en déviant sur le pourtour la grosse circulation, ne soient pas plus modernes que les modernistes.

Si le quartier des halles est ainsi en attente d'une décision officielle, les études ont été beaucoup plus poussées sur les quartiers du Marais, de l'Île Saint-Louis, du quai de la Tournelle et de Saint-Germain des Prés.

Un principe commun s'est imposé aux urbanistes chargés de ces quartiers: modifier le moins possible l'aspect traditionnel des rues anciennes, tout en les rendant salubres et habitables. Ce principe conduit d'une part à nettoyer les façades, d'autre part à assainir les intérieurs d'îlot en les débarrassant de tous les ateliers, de tous les appentis, de toutes les constructions adventices qui se sont faites le plus souvent sans autorisation au cours du siècle dernier.

Le meilleur exemple de ce nettoyage d'îlot est celui réalisé par Albert Laprade dans le charnier Saint-Gervais. C'est dans le même esprit que Claude Charpentier a établi le plan de l'îlot de la rue des Bernardins, et nous-même celui de la voie de piétons à travers les îlots de la rue de Buci en joignant ainsi la place Furstemberg à la délicieuse cour de Rohan.

La réalisation de semblables assainissements est, il faut bien le dire, fonction des crédits. Or en l'état actuel de la question aucun crédit n'a encore été octroyé dans ce sens, sauf ceux qui doivent résulter de la loi du 4 août 1962 sur les quartiers anciens, dite loi de sauvegarde.

Cette loi prévoit une réhabilitation parfaite des quartiers historiques puisque non seulement elle permet l'assainissement des espaces libres intérieurs et la remise en état des façades, mais encore elle autorise et finance une rénovation intérieure des logements, accordant le confort des salles d'eau et des cuisines modernes à des habitations qui en étaient restées à l'époque de la chandelle et des porteurs d'eau.

Il est certain que c'est à ce prix que doit être payée la conservation d'un

pittoresque qui résulte des siècles et qui ne peut s'inventer.

Mais ce prix est élevé et l'application de la loi est forcément assez lente.

Un seul îlot dans le quartier du Marais est actuellement retenu à Paris, bien que très récemment encore le Conseil Municipal ait sollicité la prise en charge des îlots de l'île Saint-Louis, de la rue de Bièvre, de la rue de Buci, de la rue Visconti et de la rue de Nesles.

Cependant, la rentabilité n'est pas exclue de ces opérations, et des sociétés ou des propriétaires privés commencent à y porter attention.

C'est ainsi que l'on peut voir sur le quai de la Tournelle certaines rénovations d'immeubles qui sont du meilleur aloi. Enfin l'action la plus grande des urbanistes chargés de ces secteurs historiques s'est exercée lors des travaux d'entretien ou de ravalement.

Depuis 1852 existent de décrets obligeant au ravalement décennal des façades parisiennes. Mais par suite de l'augmentation du coût des travaux et du blocage des loyers après la guerre de 1914/1918 les propriétaires étaient dans l'incapacité de faire ces ravalements, alors que l'atmosphère parisienne, de plus en plus nocive, dégradait de plus en plus les façades. Il fallut que le Ministre Claudius Petit eût le courage de revaloriser les loyers pour que le Préfet Benedetti pût ordonner à nouveau le ravalement décennal. Le Ministre des Affaires Culturelles ouvrit la voie de cette campagne de propreté en procédant au nettoyage des plus grands édifices de la capitale.

Les travaux de ravalement qui doivent faire l'objet d'un permis sont adressés pour avis aux architectes urbanistes. Suivant la nature des matériaux de façade, les conseils formulés varieront notablement. Ainsi aura-t-on avantage à nettoyer la pierre apparente par brossage à sec ou à l'eau, ou simplement par lavage. L'emploi des détersifs ou du sablage est dangereux car il enlève le calcaire de la pierre et l'expose aux agents destructeurs de l'atmosphère. Sur les façades en plâtre, si fréquentes à Paris, qui est entouré de carrières de gypse, on a essayé de reprendre des procédés anciens. Mais ces procédés, comme le badigeonnage à la chaux, correspondaient aux plâtres d'autrefois qui étaient cuits au bois et qui prenaient une grande dureté en séchant. Les plâtres modernes s'accrochent mal d'une protection si légère, et la peinture à l'huile donne les meilleurs résultats. On respectera cependant le caractère ancien en additionnant l'huile d'essence minérale pour lui retirer l'aspect laqué qui ne convient pas à l'architecture traditionnelle.

D'excellents exemples de ravalement ont été réalisés de cette façon. Ainsi les maisons entourant le théâtre de l'Odéon, qui lui, a été parfaitement restauré, sont des exemples qui montrent l'efficacité de la conjonction des efforts des urbanistes et des architectes des Monuments Historiques.

Souvent on peut profiter de ces travaux pour diriger la mise en valeur d'immeubles d'autrefois. Un excellent exemple est celui de la rue du Cherche-Midi où les boutiques modernes ont disparu pour retrouver les formes anciennes qui existaient sous les revêtements de bois.

D'autres fois, c'est la couverture qui peut être améliorée: rue de Seine on a refait au charmant hôtel Louis XV un comble en vieilles tuiles. De même rue de l'Echaudé sur ces vieilles maisons qui dépendaient de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés on a remplacé le zinc abominable par de la tuile plate.

La restauration est poussée quelquefois fort loin. Ainsi en est-il de cette

charmante cour de Rohan, ou plutôt de Rouen, car c'était l'ancien hôtel des Archevêques de Normandie.

Tous ces exemples montrent que c'est surtout par autorité sur les particuliers, par persuasion plus encore, qu'agissent les architectes urbanistes qui se sont consacrés au maintien des quartiers historiques de Paris.

Aucune subvention n'est accordée, dans l'état actuel de la législation, sauf s'il s'agit de site urbain classé ou de maison inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le Service des Monuments Historiques peut alors décerner quelque aide financière, dans la limite de ses crédits, qui sont fort restreints.

Mais l'oeuvre est à son commencement; elle récompense bien l'urbaniste lorsqu'il a pu protéger une rue délicieuse dont la coupole de l'Institut ferme la perspective. La récompense est encore plus précise et plus réconfortant lorsqu'on sent que cette oeuvre de protection du patrimoine historique correspond à un besoin populaire: le samedi, le dimanche, on voit des Parisiens qui visitent le Marais, pénètrent dans les cours, découvrent avec ravissement une vieille fenêtre, une rampe d'escalier forgée. Des journaux qui ignoraient totalement cette question il y a quelques années rendent compte à leurs lectures de l'oeuvre accomplie ou de celle, immense, qui est encore en projet. Enfin, chose la plus passionnante, des mouvements de jeunesse, comme ce groupement d'élèves de l'Ecole des Travaux Publics font campagne pour la conservation des quartiers historiques. Plus récemment encore, l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique dont le Président n'a pas atteint la trentaine, a acquis un vieil hôtel rue François Miron dans le Marais, et travaille avec toute une équipe de jeunes garçons et de jeunes filles à sa restauration.

Ainsi contre les théoriciens du futurisme, c'est la population parisienne, et surtout ses plus jeunes éléments, qui s'intéresse passionnément à la sauvegarde du vieux Paris. Le Conseil Municipal opposé quelquefois aux Services Techniques de la Ville, soutient volontiers cette ardeur en estimant qu'une capitale qui a derrière elle deux mille ans d'histoire, doit vivre, doit être la plus moderne dans ses quartiers périphériques, mais doit garder vivant le souvenir de son passé.

MAURICE BERRY
PARIS' HISTORIC QUARTERS
SUMMARY.

The composition of Paris' old quarters inside the successive town walls of Philip Augustus, Charles V, Louis XIII and the Fermiers Généraux.

New buildings rarely affected the old quarters except in the case of complete reconstruction on a former site which becomes very common in the classical period, because of the danger of fire in old wooden houses which were forbidden from the end of the 16th century.

The effects of the 19th century on these old quarters were first the secularisation and often destruction of abbéys, then the work of regularisation and enlargement carried out in

the first half of the century, and finally Haussmann's work under the Second Empire.

Public opinion whose taste for monuments was awakened by the romantic movement, did not become interested in old quarters as a whole before the vast destruction of the last war.

Restoration of old quarters in conjunction with town-planning projects included Montmartre, the Marais, the individual hôtels of the 7th arrondissement and their gardens, the islands of the Seine, Saint Germain-des-Prés, Maubert; the problem of the Halles — renovation or rehabilitation? Wavering of Paris' master plan.

Influence of the campaign of disparagement on the restoration of Paris' old quarters.

Appreciation of this work of rehabilitation by Parisians and movements of young people inside the city.